

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT – Adjoints, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR,, Etienne BOURQUIN, Leila SCHOTT, Rémi ENDERLIN, Gilles LAZAR, Marianne ECOFFET, Quentin HAFEKOST, Anne-Marie BOUCHE - Conseillers.

Excusés : Mmes MM. Chantal CLAUDEL, Sylvie NARDIN, Martial DUCASSE, Catherine FORTES, Jean-Claude ANCELIN, Maryse PORTAZ, Sylvie DAVAL,

Absent : M. Ouari BELAOUNI

Procurations : Mme Chantal CLAUDEL à M. Christophe VAILLANT
Mme Sylvie NARDIN à M. Pierre-Yves SUTTER
M. Martiel DUCASSE à M. Sébastien MANCASSOLA
Mme Catherine FORTES à Mme Dahlila MEDDOUR
M. Jean-Claude ANCELIN à Mme Marianne ECOFFET
Mme Maryse PORTAZ à M. Quentin HAFEKOST
Mme Sylvie DAVAL à M. Gilles LAZAR

Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été transmises.

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Rapport n°22 – Vidéosurveillance du quartier des Chenevières : demande de subvention. L'Assemblée accepte l'ajout à l'unanimité.

Fernand BURKHALTER installe ensuite Mme Leila SCHOTT issue de la liste « une ville active, plus sûre et plus écologique », qui remplace Mme Maryline DOUARD démissionnaire de ses fonctions de Conseillère Municipale. Le Maire lui souhaite la bienvenue au sein de l'Assemblée et indique que Mme SCHOTT rejoindra les commissions municipales auxquelles Mme DOUARD participait.

RAPPORT N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale liste Héricourt Vivante : lorsque je suis intervenue propos du crématorium, M. PAGLIA a pris la parole et cela ne figure pas dans le compte-rendu.

Le Maire : effectivement il peut y avoir une intervention qui n'est pas reprise. Je relis le document mais n'interviens qu'à la marge pour quelques modifications.

Anne-Marie BOUCHE : il n'est pas non plus précisé que j'ai quitté la séance à 19H30. Cela doit être dans le compte rendu.

Le Maire : oui, vous avez raison cela aurait dû figurer au procès-verbal.

Gilles LAZAR – Conseiller Municipal liste Héricourt en Commun : M. Ouari BELAOUNI n'est pas présent aujourd'hui mais avait une remarque à faire également sur le PV. Il s'exprimera lors de la prochaine séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité compte tenu de 7 abstentions des Elus de la liste Héricourt en Commun et de la liste Héricourt Vivante.

Anne-Marie BOUCHE : lors du dernier Conseil, vous aviez l'air embêté sur les votes. Ce n'est pas parce que je suis assise à côté de l'Opposition de Gauche, que je fais partie de l'Opposition de Gauche. Je tenais à le préciser.

Le Maire : pour moi il y a deux oppositions, l'Opposition de Gauche et celle de Droite. C'est très clair, il n'y a pas souci pour moi.

Mme Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe n'étant pas arrivée, l'ordre du jour démarre avec le point n°3.

RAPPORT N°3 : AMENAGEMENT D'UNE GARE ROUTIERE ET D'ESPACES RENATURES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Présentation : Fernand BURKHALTER – Maire

Lors de la séance du Conseil Municipal du 30 Mai 2023, la reconfiguration de la friche industrielle d'une emprise de 19 600 m² (ancien site Packmat) acquise par la Ville d'Héricourt vous a été présentée dans sa globalité.

La première étape de ce projet porte sur la construction d'une gare routière et l'aménagement d'espaces renaturés permettant l'infiltration et l'écoulement d'une partie des eaux de pluie du bassin versant.

Il est rappelé que l'objectif de la gare routière est de concentrer en un même site le flux de véhicules dédiés aux transports scolaires et aux liaisons en direction de Belfort et Montbéliard. Il permettra de sécuriser la prise en charge et la dépose des passagers qui s'effectue actuellement de manière anarchique Place Pierre Brossolette.

Connectée à la gare SNCF et à d'autres équipements de mobilité à l'échelle métropolitaine (piste cyclable vers Montbéliard et Belfort), elle permettra aussi d'assurer à terme le développement de nouvelles offres de transport de personnes par bus au sein de l'Aire Urbaine en complément d'une desserte ferroviaire dont le cadencement doit encore être amélioré. L'aménagement comprendra un ensemble d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïque sur l'ensemble de sa surface.

La gare routière s'insèrera dans un projet d'ensemble qui comprendra des espaces renaturés et végétalisés créant des îlots de fraîcheur, des noues qui permettront la collecte et l'écoulement des eaux de pluie, une connexion à la dorsale cyclable qui sert de colonne vertébrale aux aménagements réalisés sur la Ville et des cheminements piétons vers les établissements scolaires, le centre-ville et la gare SNCF.

Les travaux seront réalisés en privilégiant toutes les solutions écologiques possibles (infiltration, plantations, limitation des pollutions...). Le déroulement du chantier sera exemplaire également : concertation, éco chantier, limitation des perturbations pour les riverains, préservation des milieux naturels... La création d'îlots de fraîcheur et de noues permettra de structurer l'espace urbain.

A ce titre, une présentation publique de ce projet aura lieu le mardi 21 novembre à 18h00 en Mairie.

Les études menées par le Cabinet E.V.I. ont permis d'affiner le coût de cette première étape. Les travaux de cette opération étant susceptibles d'être soutenus par des politiques et partenaires différents, il convient de se prononcer sur les plans de financement respectifs de la gare routière et des aménagements renaturés afin d'établir les dossiers de demandes de subventions.

GARE ROUTIERE		
DEPENSES en €HT	650 000	
Travaux	600 000	
Maîtrise d'œuvre	45 000	
Imprévus	5 000	
RECETTES	650 000	
ETAT – DETR	260 000	40.00 %
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE C2R	250 000	38.46 %
AUTOFINANCEMENT VILLE HERICOURT	140 000	21.54 %

ESPACES RENATURES		
DEPENSES en €HT	973 000	
Travaux	900 000	
Maîtrise d'œuvre	67 500	
Imprévus	5 500	
RECETTES	973 000	
EUROPE FEDER	165 917	17 %
ETAT – DETR ou FONDS VERT	97 300	10 %
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE Territoire en Action Volet local	417 883	43 %
AGENCE DE L'EAU	97 300	10 %
AUTOFINANCEMENT VILLE HERICOURT	194 600	20 %

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- **Approuver** le projet présenté ainsi que les plans de financement prévisionnels
- **M'autoriser** à déposer les dossiers de demandes de subventions sur ces bases et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération

Le Maire ajoute que le projet fera l'objet d'une présentation publique en Mairie le 21 novembre prochain. En résumé, après avoir acquis les emprises foncières nécessaires, nous sommes arrivés à la phase de traitement en priorité de la gare routière et en second lieu de toutes les eaux de ruissellement qui transiteront par ce site avant de s'écouler, encore de l'écologie, dans un ruisseau que nous reconstituerons sur la plaine de la Lizaine, dans les espaces qu'on appelle « de la petit pré ».

En principe, nous devrions lancer l'opération, si tout va bien, au printemps 2024.

Anne-Marie BOUCHE : je n'ai que les pages recto et non verso. Ce n'est pas la première fois, vous m'en voulez !

Le Maire : vous auriez dû vous rendre compte que les pages manquaient avant la séance. Cependant, cela n'aurait pas dû arriver, je demande aux services d'être attentifs et de vérifier page par page.

Le vote recueille 1 abstention de Mme Marianne ECOFFET – Liste Héricourt en Commun

RAPPORT N°4 : PLAN DE SECURISATION DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE LA VILLE D'HERICOURT

Présentation : Dominique VARESCHARD – Adjointe aux Affaires Scolaires

Suite aux événements récents, il apparaît nécessaire de renforcer la sécurité aux abords des écoles publiques primaires et maternelles de la Ville d'Héricourt.

Plusieurs objectifs sont recherchés dans ce plan de sécurisation :

- Empêcher les intrusions malveillantes
- Empêcher les fugues
- Protéger les enfants et les enseignants en cas d'intrusion
- Avertir les forces de l'ordre en cas d'incident
- Sécuriser les abords des établissements scolaires

Le plan Vigipirate, relevé récemment à son niveau le plus haut, ainsi que différentes circulaires du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de l'Education Nationale proposent des mesures visant à atteindre ces différents objectifs.

Nous proposons, dans ce rapport, d'établir un ensemble de mesures concrètes qui seront mises en œuvre dans les écoles héricourtoises suivant un plan pluriannuel qui sera détaillé ultérieurement.

Une première série de mesure pourra être appliquée rapidement en fonction des devis en cours d'élaboration. Le plan de sécurisation en lui-même sera déployé sur les années 2024 à 2030. Il fera l'objet de demandes de subventions pour accompagner les travaux coûteux à venir.

Le plan se décompose en trois thématiques :

- La sécurisation des abords
- La sécurisation des clôtures et des entrées
- La sécurisation de l'intérieur des écoles (cours et bâtiments)

PHASE 1 – 2023 à 2026

Sécurisation des abords des écoles

Les écoles sont toutes situées dans un environnement urbain relativement contraint. La sécurisation des abords des écoles passe par différents types d'aménagement qui seront réalisés à courte ou moyenne échéance.

Nous avons sécurisé, courant 2022, les abords du groupe scolaire Grandjean en piétonnisant l'ensemble de la rue sur laquelle donne l'entrée de cette école. Cet aménagement permet d'éloigner les voitures du flux des enfants et d'inciter à la pratique des modes doux.

Suivant le contexte, les autres écoles nécessiteront un traitement plus ou moins important.

Les actions à mener pour sécuriser les abords sont les suivantes et devront être appliquées aux différentes écoles en lien avec les aménagements et les travaux dans leur secteur.

- Vidéoprotection des abords : mise en place de caméras filmant les accès des écoles et les abords immédiats
- Sensibilisation des services de ramassage scolaire : amélioration du contrôle à bord des bus, contrôler la sortie des enfants et s'assurer qu'ils seront en sécurité au moment de la descente du bus...
- Partenariat renforcé avec la Police Nationale pour assurer une présence ponctuelle aux sorties d'écoles en cas de danger ou pour contrôler le respect des points précédents

La Ville d'Héricourt maintiendra, par ailleurs, une présence aux abords des écoles, au moment des entrées et sorties, d'un agent en charge de surveiller les traversées piétonnes dangereuses.

Sécurisation des clôtures et des entrées

Le cœur de l'action de ce plan de sécurisation portera sur les clôtures et les accès aux écoles. L'objectif est de faciliter le filtrage à l'entrée et d'éviter les fugues des écoles.

Le contexte de chaque école est spécifique mais les principes seront uniformisés pour des raisons de simplification. Le diagnostic permettra, école par école, de définir les actions à mettre en œuvre en sachant que certaines pourront être réalisées à courte échéance de manière à répondre à la situation d'urgence du moment.

Les actions qui sont mises en évidence dans le cadre de ce plan de sécurisation sont les suivantes :

- La sécurisation des portails : toutes les entrées des établissements scolaires devront être soit verrouillées, soit équipées d'un système de contrôle et d'ouverture à distance. A ce titre, le plan comportera :
 - o Un portillon / portail d'accès d'une hauteur minimale de 1m80 facilement manœuvrable
 - o Un système d'interphone / visiophone sur chaque accès avec un contrôle à distance sur téléphone portable ou écran déporté
 - o Une gâche électrique pouvant être commandée à distance
 - o Un système de groom permettant la fermeture automatique de l'accès après passage (ou éventuellement la motorisation du portail)

Sécurisation de l'intérieur des écoles (cour et bâtiment)

Enfin, le plan visera à améliorer la sécurité au sein de l'école en cas d'intrusion, de risque majeur ou d'incendie en complément de ce qui existe déjà. Des exercices pourront être mis en place par les écoles conjointement avec la Ville d'Héricourt pour s'assurer la sécurisation des enfants et des enseignants.

Les actions qui pourront être mises en œuvre par la Ville, en complément de celles déjà prises en charge par les services de l'Education Nationale, sont les suivantes :

- Le contrôle et la modernisation des systèmes d'alarme : chaque établissement devra disposer d'un dispositif d'alarme « risque majeur » et d'un dispositif « intrusion » avec des déclencheurs répartis dans l'école. Ces systèmes devront être audibles et visibles par tous (systèmes lumineux dans certains lieux)

PHASE 2 – 2026 à 2030

Sécurisation des abords des écoles

Des aménagements plus importants aux abords des écoles pourront être étudiés dans un second temps avec les principes suivants :

- Organisation des flux aux abords des écoles : l'objectif est d'éloigner le plus possible les voitures des entrées et sorties afin de sécuriser les enfants dans cette zone. Les aménagements suivants pourront être prévus :
 - o Mise en œuvre de potelets, ralentisseurs... aux abords des écoles
 - o Piétonnisation
 - o Aménagement d'un dépose minute pour les parents
 - o Aménagement du stationnement des bus aux abords de l'école
 - o Signalisation adaptée

Sécurisation des clôtures et des entrées

En fonction des diagnostics, la suite des travaux sur les clôtures et les entrées des écoles pourrait se décliner de la manière suivante :

- Contrôle et remplacement des clôtures des écoles : l'objectif est de disposer, autour de chaque établissement, d'une clôture en bon état, rigide, d'une hauteur supérieure ou égale à 1m80. Le contrôle permettra de vérifier la solidité et devra être réalisé régulièrement.
- La mise en œuvre de brise-vues autour des établissements : plantation de haies, installation de lames d'occultation... qui permettront d'occulter les vues depuis l'extérieur.
- Le renforcement de l'éclairage aux abords des écoles en cas de besoin
- La pose de volets extérieurs électriques à minima en rez-de-chaussée pour toutes les fenêtres donnant sur la rue ou l'espace public. En cas d'impossibilité, il conviendra de prévoir l'opacification de ces fenêtres
- Le déploiement du système de contrôle d'accès aux écoles (système en cours de mise en place dans les équipements sportifs) avec des badges électroniques pour contrôler les accès (en particulier dans les établissements où plusieurs usagers cohabitent)
- Le contrôle précis des usagers ayant accès à l'établissement pendant et en dehors des horaires scolaires. Le but est de limiter les accès non scolaires durant les heures d'école et de contrôler strictement ceux qui sont inévitables. Les associations sportives ou culturelles qui utilisent les lieux ne pourront, en particulier, accéder à l'école qu'après la sortie de tous les enfants.

Sécurisation de l'intérieur des écoles (cour et bâtiment)

Enfin, l'application des mesures préconisées au sein des écoles se déclinerait aussi en fonction des diagnostics et des faisabilités :

- La sécurisation des lieux de mise à l'abri dans l'école : plusieurs lieux (2 à 4 suivant la taille de l'école) sont répertoriés afin de servir de repli en cas d'intrusion ou de risque majeur nécessitant le confinement. Ceux-ci devront être aménagés avec :
 - o Un kit de survie (trousse de secours, talkie-walkie, piles, lumières, provisions, eau...) qui sera maintenu en l'état par la Ville et devra rester dédié spécifiquement à cet usage
 - o Des portes verrouillables depuis l'intérieur
 - o Une occultation des surfaces vitrées
- La sécurisation du parc informatique des écoles (antivirus, pare-feu...)

Toutes ces mesures complètent celles déjà existantes pour les risques majeurs (sécurité incendie, confinement en cas de radiation, risque inondation...). Un diagnostic sera réalisé école par école et un plan détaillé de mise en œuvre sera élaboré ultérieurement.

Certaines actions seront réalisées rapidement, dès 2024 alors que d'autres nécessiteront d'importants investissements qui pourront s'étaler de 2024 à 2030.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- VALIDER les principes du plan de sécurisation des écoles

Anne-Marie BOUCHE : il me manque les pages paires. Pourtant la sécurité c'est important.

Le Maire : on va vous donner le document. Vous avez pu écouter le rapport qui a été lu en entier.

Gilles LAZAR : nous voterons ce rapport. Nous avons vécu une journée un peu compliquée aujourd'hui. L'école doit rester un lieu hors violence. On sent que ce sont les indications du Gouvernement qui sont mises en musique dans le document.

Le Maire : non les rapports que nous avons reçus de la part de l'Etat sont creux, il n'y a rien de concret.

Gilles LAZAR : je ne voulais pas polémiquer. Nous voulons dire qu'il faudra que l'Etat soutienne financièrement ces opérations, parce qu'elles auront un coût élevé. Peut-on raccourcir le phasage en fonction des moyens qu'on aura ?

Le Maire : en s'endettant on peut toujours.

Gilles LAZAR : la présence de la Police est soulignée dans votre plan et c'est important. Il faut une présence plus que ponctuelle. Je mets l'accent sur la vie parfois difficile des personnels qui font traverser les enfants devant les écoles, quant au comportement très compliqué des parents d'élèves. C'est important de bien les soutenir. Il faut aussi rappeler que devant l'école il y a des mesures de sécurité certes, mais il faut aussi de l'humain pour pouvoir prévenir les éventuelles agressions.

Anne-Marie BOUCHE : je voterai pour. Comme a dit M. LAZAR, c'est on ne peut plus important.

Marianne ECOFFET – Liste Héricourt en Commun : je voudrais préciser à l'Assemblée, que pour avoir fréquenté nombre d'écoles du secteur, plusieurs d'écoles des villages sont déjà équipées de tous ces systèmes-là. Donc Héricourt est en retard sur ce point.

Le Maire : quoiqu'en dise Mme ECOFFET, nous sommes en avance sur cet aspect. Je ne veux pas en débattre davantage.

Marianne ECOFFET : parce que mon intervention vous dérange, vous me coupez la parole. Je vous signale simplement, que certains maires de villages ont pris la dimension de la sécurité avant que vous ne vous réveilliez et que de nombreuses écoles du secteur sont déjà équipées de dispositifs qui empêchent les intrusions.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°5 : MISE EN CONFORMITE ENERGETIQUE MATERNELLE G. PARIS : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Présentation : Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement

Un programme de rénovation énergétique du bâtiment communal situé Rue de la 5^{ème} DB comprenant l'Ecole Maternelle G.Paris et deux logements va être entrepris en 2024.

Ces travaux d'isolation du bâti visant à diminuer significativement la consommation énergétique porteront sur :

- Le remplacement des menuiseries extérieures des zones de circulation, sanitaires et salle de motricité
- L'isolation intérieure de l'école et extérieure des deux logements attenants
- L'isolation des planchers de l'école, de la salle de motricité et des logements
- La mise en place de vannes thermostatiques et de VMC

- Le remplacement de l'éclairage

Un audit énergétique complet a été réalisé par le bureau d'étude JBI en 2023 et a conduit aux préconisations ci-dessus. Celles-ci permettent d'atteindre un niveau de performance « Performance Rénovation » et un gain énergétique de 78.6% (Coefficient d'énergie primaire du projet : 63.3).
A titre indicatif, l'économie sur la consommation énergétique après travaux serait d'environ 6 250 €.

Au préalable, il convient de se prononcer sur le plan de financement de l'opération afin d'établir les dossiers de demandes de subventions.

DEPENSES en €HT	440 000.00	
Travaux	382 000.00	
Maîtrise d'œuvre	53 900.00	
Imprévus	4 100.00	
RECETTES	440 000.00	
ETAT – DSILou FONDS VERT	176 000.00	40.00 %
CONSEIL REGIONAL – EFFILOGIS	132 000.00	30.00 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL (Plafond)	30 000.00	6.82 %
AUTOFINANCEMENT VILLE HERICOURT	102 000.00	23.18 %

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- Approuver le projet présenté ainsi que son plan de financement prévisionnel
- M'autoriser à déposer les dossiers de demandes de subventions sur ces bases et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération

Marianne ECOFFET : ma question porte sur la superficie prise en compte. Est-ce que c'est toute l'école ou seulement la partie que l'on voit depuis la partie Fg de Montbéliard ?

Le Maire : oui toute l'école.

Marianne ECOFFET : il y aura de l'isolation dans la jonction ? Cela n'apparaît dans le rapport, ce n'est pas détaillé à ce point.

Fernand BURKHALTER : l'isolation sera effectuée pour tous les bâtiments de l'école : le premier bâtiment, le deuxième et la raponce, ainsi que les logements attenants.

Marianne ECOFFET : si vous en êtes à isoler les logements, n'oubliez pas le logement de l'école Poiray.

Le Maire : tout ne peut pas être fait en même temps. Je note que des villes agissent sans vergogne. Elles empruntent et sont alertées par la Chambre Régionale des Comptes. C'est le cas de beaucoup de villes de Haute-Saône. Pas Héricourt.

Ce rapport est très important, c'est la seconde école que nous isolons après R. Ploye. Cela prendra du temps. Nous commençons par les bâtiments les plus modernes. En ce qui concerne les bâtiments plus anciens, c'est beaucoup plus compliqué.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°6 : PERIMETRE SCOLAIRE DES RUES SIMONE VEIL ET JOSEPHINE BAKER

Présentation : Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education

Par délibération en date du 25 septembre 2023, notre Assemblée a approuvé la dénomination de deux nouvelles rues dans les lotissements Nexity et Neolia de Saint Valbert.

Il convient désormais de définir le périmètre scolaire de ces dernières.

Sachant que le périmètre scolaire des rues du Lotissement de la Pommeraie et du Clos Maupras est celui de la maternelle Jules Ferry et de l'école élémentaire G. Poirey, il vous est proposé d'adopter le même périmètre scolaire pour les rues Simone Veil et Joséphine Baker.

Il est demandé à l'Assemblée de :

VALIDER l'affectation des enfants des rues Simone Veil et Joséphine Baker à la maternelle Jules Ferry et à l'élémentaire Gustave Poirey

Le rapport est adopté à l'unanimité compte tenu de 4 abstentions de la liste Héricourt en Commun (M. HAFEKOST, Mme ECOFFET, M. ANCELIN par procuration, Mme PORTAZ par procuration).

RAPPORT N°7 : PERSONNEL TERRITORIAL – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Afin de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au Centre Socioculturel Simone Signoret au niveau de l'animation et de l'encadrement auprès des adolescents de 12 à 17 ans, pour les diverses activités du centre et l'accompagnement lors des sorties et séjours pendant les vacances scolaires (article L332-23 2° du code général de la fonction publique), il vous est proposé de :

- valider pour l'année 2024, le recrutement au maximum de 5 adjoints d'animation contractuels pour chaque période de vacances scolaires.
- m'autoriser à effectuer les formalités de recrutement des agents et à signer les contrats d'engagement ainsi que toute pièce utile au recrutement.

Ces agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 de rémunération des fonctionnaires.

Le temps de travail des agents pourra atteindre le temps complet et ce en fonction des activités organisées et du nombre de participants, les agents étant rémunérés, après service fait, sur la base des heures réellement effectuées.

Néanmoins lors des séjours organisés à l'extérieur, leur rémunération s'établira sur un forfait maximum de 8 heures de travail par jour réellement travaillées toutes sujétions comprises, augmenté de 2 heures en cas de permanence effectuée la nuit.

Marianne ECOFFET : c'est une observation technique. J'ai une amie qui m'indique qu'elle n'arrive pas à suivre les débats en direct, cela ne fonctionne pas.

Le Maire : J'observe que beaucoup de Conseils Municipaux ne sont pas retransmis. On me dit qu'il faut appuyer sur la touche « en direct ».

Le vote est unanime.

**RAPPORT N°8 : PERSONNEL TERRITORIAL – TRANSFERT DU COMPTE EPARGNE TEMPS
POUR UN AGENT RECRUTE PAR VOIE DE MUTATION**

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Un nouvel agent a été recruté à la Ville d'Héricourt par voie de mutation le 23 octobre 2023 et il bénéficie d'un CET de 15 jours.

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 la possibilité d'établir entre la collectivité d'accueil et la collectivité d'origine une convention précisant les modalités financières du transfert des droits à congés accumulés par l'agent.

Compte tenu que 15 jours acquis au titre du CET de l'agent muté seront pris en charge par la Ville d'Héricourt, il est convenu qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant 1350 € brut sera versée par la Ville de Belfort.

Cette indemnisation est basée sur le nombre de jour déclaré par la Ville de Belfort et par un forfait journalier réglementaire lié à la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent muté.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Ville de Belfort.

Quentin HAFEKOST – Liste Héricourt en Commun : une demande de précision. C'est un agent de catégorie B je pense ?

Le Maire : oui effectivement.

Le vote est unanime.

**RAPPORT N°9 : PERSONNEL TERRITORIAL – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE DE HAUTE-SAONE**

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Conformément à l'article 11 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône a créé un service de médecine préventive auquel la Ville d'Héricourt adhère depuis 2009.

La convention d'adhésion arrivant à échéance au 31 décembre 2023, il vous est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer son renouvellement afin de continuer à bénéficier de ce service.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°10 : ACTION JEUNESSE CITOYENNE OCTOBRE 2023 – AUTORISATION DE VERSER LA BOURSE EDUCATIVE

Présentation : Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse

Du 23 au 27 octobre 2023, dans le cadre d'une action jeunesse citoyenne organisée par le Centre Simone Signoret, 10 jeunes ont embelli les vestiaires du stade du Polygone en créant une fresque sur le thème du sport.

Pendant cette semaine, grâce à des supports mis à disposition par le Réseau Information Jeunesse, les dispositifs du service civique et du SNU (service national universel) ont été présentés aux participants à l'aide d'une exposition mettant en avant le témoignage de jeunes bénéficiaires et d'une escape game sur cette thématique.

A noter que pour la première fois, le chantier a été ouvert, à titre de test, aux adolescents à partir de 15 ans.

Les participants sont les suivants :

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Date naissance	Adresse	CP	Ville
DAGHMOUMI	DELLYA	10/08/2006	28 AVENUE DU MONT VAUDOIS	70400	HERICOURT
OUICHER	ENYA	02/10/2007	4 IMPASSE ANDRE SCHONENBERGER	70400	HERICOURT
YALTIN	MELISSA	29/01/2007	40 RUE ROCHET	70400	HERICOURT
YILDIZ	ELANUR	26/08/2007	82 AVENUE DE SAINT VALBERT	70400	HERICOURT
MEHMETAJ	MIRLIND	06/02/2007	30 RUE SIMONE DE BEAUVOIR	70400	HERICOURT
MAZEGHRANE	OUALID	03/10/2007	01 IMPASSE BERTHE COULON	70400	HERICOURT
MLIOUED	YACINE	31/01/2007	1 RUE PAUL VERLAINE	70400	HERICOURT
ADAM	LUCAS	13/08/2007	3 RUE RAPHENNE	70400	TAVEY
BERMON	THEO	25/04/2007	4 RUE PAUL ELUARD	70400	HERICOURT
CHABA	YDHIR	03/07/2007	15 RUE MAURICE RAVEL	70400	HERICOURT

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser le versement de la bourse éducative de 160€ à chaque participant, pour un montant total de 1 600€.

Ces jeunes étant pour certains mineurs, ils ne sont pas tous titulaires d'un compte bancaire personnel. Il convient donc également d'autoriser le versement de cette bourse sur le compte bancaire de leurs parents, qui peuvent ne pas avoir le même nom que le bénéficiaire.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°11 : CENTRE SIMONE SIGNORET – AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS POUR L'ANIMATION DES CLUBS ET DES ACTIONS DU CENTRE SOCIAL POUR 2023-2024

Présentation : Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse

Le Centre Simone Signoret propose par le biais de clubs, des animations diverses et variées, pour lesquelles nous sommes amenés à établir des conventions à savoir :

1° Principales conventions de prestations de service pour les clubs :

- Poterie
- Bande dessinée
- Espagnol
- Anglais
- Zumba gold
- 1D solutions
- Vannerie
- Danses orientales
- Atelier créatif enfants
- Rock à plat ou glisse

.../

2° Principales prestations de partenariat avec un soutien financier :

- Association Loisirs pour Tous (ALTH)
- FOL 70
- Association CSE

.../

Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres conventions peuvent également intervenir en cours de saison en fonction des actions menées : séjour vacances familles, animation jeunesse, atelier du lien, activités au quartier des Chenevières...

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer toutes conventions liées à l'activité et aux animations du Centre Simone Signoret, qui pourraient intervenir pour la saison 2023/2024.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°12 : RAPPORT ANNUEL SUR LES ORDURES MENAGERES ET LE SERVICE DES DECHETS POUR 2022

Présentation : Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement

La compétence déchets a été transférée à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH) dès la création de cette dernière.

Conformément à la loi Barnier du 2 février 1995, Le Président doit présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité de ce service.

Ce rapport doit également être présenté par le Maire de chaque commune membre à son Conseil.

Le rapport étant d'abord voté par la Communauté de Communes, il a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 27 octobre dernier.

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets, rapport dont il n'est pas fait lecture en séance, le document ayant été diffusé auprès des Conseillers au préalable.

L'Adjointe à l'Environnement fait un résumé rapide du document. La Communauté de Communes comporte 23 communes pour 21 601 habitants, soit + 22 habitants par rapport à 2021. 11 601 tonnes, tous déchets confondus, ont été collectés en 2022, contre 12 859 tonnes en 2021, soit une baisse de 10%. Le ratio par habitant passe de 595,94 kgs/habitant à 537,06 kgs/habitant en 2022.

17 547 bacs jaunes et verts parcs de la Communauté de Communes, et 9 907 abonnements au service et 24 907 factures éditées.

Gilles LAZAR : nous observons une augmentation des coûts du SYTEVOM , ce qui va probablement impacter durablement le prix de la collecte des ordures ménagères. Comme dit à la Communauté de Communes lors du Conseil Communautaire, il convient d'être vigilant sur ce point-là.

Anne-Marie BOUCHE : à partir du 01/01/2024, il sera obligatoire d'avoir ou un composteur ou une autre solution pour les déchets ménagers. Je vois que deux fois par semaine cela existe déjà à Nommay. Que comptez-vous faire ? Il va falloir encore plus trier ? Le service des ordures ménagères augmente mais il faut trier de plus en plus. Je suis pour l'écologie, mais quand même.

Fernand BUKHALTER : le prix des ordures ménagères a été stable de 2007 jusqu'à 2022. Il n'a pas augmenté, il a diminué. Comme pour l'eau, reprenez vos factures.

Anne-Marie BOUCHE : j'ai des factures et je n'ai pas vu de baisse.

Le Maire : ce n'est pas plus cher en 2022 qu'en 2007, je vous le confirme. Je tiens à votre disposition mes factures personnelles.

Anne-Marie BOUCHE : je vous apporterai les miennes.

Le Maire : attention la facture est stable pour quelqu'un qui trie normalement.

En 2023 il y aura une légère progression parce que les dépenses du SYTEVOM ne cessent d'augmenter, ceci sans mettre en accusation le SYTEVOM. Ce n'est pas mon rôle, c'est plutôt bien géré. Ils avaient des volumes d'emprunts importants qui servaient un peu de trésor de guerre, qui avaient été consentis pour la réalisation d'un deuxième four qui n'a pas été réalisé et heureusement. Le SYTEVOM a longtemps vécu sur ses réserves d'emprunts. Ils sont arrivés à la fin de la boucle, ils ont géré comme ils ont cru devoir gérer. L'augmentation nous la subissons depuis plusieurs années, elle est importante, mais nous l'avons absorbée pendant des années grâce à nos propres réserves. Aujourd'hui nous n'avons plus de réserves, donc nous appliquons à minima les augmentations du SYTEVOM.

Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture : ce matin j' évoquais le service des ordures ménagères avec quelqu'un qui a des appartements sur Lure. Le prix de la levée supplémentaire sur Lure est de 20€.

Fernand BURKHALTER : 1.76€ à Héricourt. Nous gérons de façon précise, sérieuse, je dirais même plus qu'en bon père de famille. Un père de famille gère avec les moyens qu'il a, nous nous gérons avec les moyens que nous n'avons pas !

Anne-Marie BOUCHE : M. le Maire, vous ne m'avez pas répondu sur le compostage.

Le Maire : une fois de plus nous sommes les premiers. A Montbéliard ils s'y sont mis, mais ils avaient vingt ans de retard sur d'autres aspects. Donc ils ont fait d'une pierre deux coups, et sur ce point-là ils ont pris un an d'avance. Montbéliard est venu à Héricourt s'informer sur notre système de tri, il y a deux ou trois ans.

Anne-Marie BOUCHE : concernant le compostage au 01/01/2024, M. le Maire...

Le Maire : nous encourageons le compostage individuel. Les Elus communautaires le savent, nous allons mettre en place un point par village, mais c'est le compostage individuel qui a notre préférence.

Anne-Marie BOUCHE : c'est un coût supplémentaire pour l'usager.

Le Maire : non cela lui apporte de l'engrais pour son jardin et pour ses arbres.

Anne-Marie BOUCHE : je n'ai pas de jardin !

Le Maire : c'est également très bon pour les fleurs. En ville, c'est plus compliqué. Je connais M. Nicolas SORET – Vice-Président de la Région qui est un spécialiste national des ordures ménagères. Il m'a conseillé de ne jamais me lancer dans le compostage. C'est un échec total. Donc je vais aller à Joigny m'enquérir de ce qui s'y pratique actuellement. Mes services sont déjà allés à Besançon, et je vais y retourner car là-bas cela semble concluant. Dans une petite ville comme Joigny qui est d'une taille équivalente à la nôtre, cela ne marche pas. Le Maire m'a dit qu'il avait régulièrement des remarques des habitants et il m'a conseillé d'être prudent.

Anne-Marie BOUCHE : attention, c'est une obligation à partir de janvier 2024.

Le Maire : la loi vient de sortir, il faut un temps de mise en place. Nous avons diligenté une étude qui a été financée par la Région/l'ADEME. Nous avons des propositions, elles restent à être validées par les Elus Communautaires, après analyse. Nous allons vraisemblablement progresser en 2024 sur cette question.

Chantal GRISIER – Adjointe au Sport : des composteurs sont disponibles à la CCPH depuis quelques années.

Le Maire : effectivement, d'ailleurs c'est indiqué dans le rapport, si vous l'avez lu vous avez toutes les informations.

Quentin HAFEKOST : on voit des évolutions. Vous dites que vous êtes accompagnés par l'ADEME et c'est très bien. Vous ne parlez que du compostage individuel. Vous ne parlez pas du compostage des personnes qui habitent au centre-ville en collectif et qui devront aussi trier.

Le Maire : je suis très réservé sur cette proposition, je vais encore prendre des contacts, parce que je sais que dans certaines villes cela ne marche pas. J'irai à Joigny dès que j'aurai un peu de temps, avec des Elus responsables.

Quentin HAFEKOST : vous pouvez aussi nous associer. Nous pourrions venir avec vous.

Le Maire : non, c'est l'exécutif qui doit assumer. Nous allons y aller en petit comité. Nous organisons des visites du SYTEVOM et à cette occasion j'invite tout le monde. Pourtant, il y a très peu de personnes qui répondent à mon invitation. L'exécutif est là pour proposer et trouver des solutions.

Le Conseil Municipal prend acte de la diffusion du rapport.

RAPPORT N°13 : SERVICE PUBLIC LOCAL FOURRIERE AUTOMOBILE – RAPORT DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION 2022
--

Présentation : Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement

Aux termes de l'article 33 du décret N° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, les rapports annuels des délégataires doivent être remis à l'autorité concédante avant le 1^{er} juin. L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ajoute que le rapport doit, être examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) dans les communes de plus de 10 000 habitants

Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service."

C'est ainsi que le 27 octobre dernier, la CCSPL s'est réunie sous la Présidence de M. le Maire et en présence de M. Casadei, dirigeant de l'entreprise LUCCHINA SARL.

Après examen et échanges,

La Commission n'a pas formulé d'observation sur le rapport du délégataire de la fourrière automobile ;

Chaque conseiller a été invité à prendre connaissance du document au préalable, afin d'en éviter une lecture fastidieuse en séance.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport du délégataire pour la fourrière automobile

Le vote est unanime.

Mme Martine PEQUIGNOT ayant rejoint la séance, le point n°2 est abordé :

RAPPORT N°2 : TARIFS PUBLICS, BOURSES ET PRIX – EVOLUTION 2024

Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Comme chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des TARIFS PUBLICS applicables au 1^{er} janvier 2024 qu'il est proposé de maintenir à leurs valeurs 2023 à l'exception de l'heure de mise à disposition de personnel qu'il convient d'actualiser.

Concernant les droits de place et stationnement, une organisation professionnelle représentative des commerçants non sédentaires a été consultée pour avis, comme il se doit. Cette dernière, saisie par courrier du 02 Octobre 2023 n'a pas formulé d'observations sachant qu'elle disposait d'un délai d'un mois pour le faire. Il est rappelé que l'actualisation des tarifs 2024/2025 des manifestations culturelles et des activités du Centre Socioculturel Simone Signoret s'effectuera au cours du premier semestre 2024.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir valider les tarifs publics pour l'année 2024

Le Maire : j'ai une question : cela fait combien de temps que les tarifs n'ont pas augmenté ?

Martine PEQUIGNOT : depuis plus de 10 ans, alors que le prix de location des salles augmentent dans toutes les communes compte tenu du coût de l'énergie.

Anne-Marie BOUCHE : là encore je n'ai pas les pages verso. Je voulais savoir le prix de la location de La Cavalerie, mais comme je n'ai pas le verso, je n'ai rien !

Le Maire : on va vous le donner, mais vous le savez puisque vous le payez.

Martine PEQUIGNOT : pour une journée : pour un héricourtois 1 journée en semaine 300€ - 1 journée en week-end 500€, le week-end complet 800€ et 2 500€ la semaine. Pour les non héricourtois, le tarif est un peu plus élevé.

Anne-Marie BOUCHE : donc je paierai 800€ pour mon salon de la gastronomie.

Le Maire : un prix d'ami.

Anne-Marie BOUCHE : oui bien sûr !

Le Maire : la salle Wissang est mise gracieusement à la disposition de votre association.

Anne-Marie BOUCHE : justement M. le Maire, vous parlez de la salle Wissang. Oui, je l'utilise gratuitement pour mes cours, mais les autres sportifs ont un stade, un dojo, un gymnase, ils ont tous une structure qui les accueille gratuitement. Arrêtez, cela fait au moins cinquante fois que j'entends que vous me mettez gracieusement la salle Wissang à disposition. Cela commence à bien faire.

J'en reviens à ma première idée : je suis allée faire mes cours lundi matin, la pauvre Mme CARRARA a dû récurer, c'était infernal. Les gens avaient les mains dans la poisse. En plus, lors du mariage qui était organisé le samedi, du scotch a été collé, impossible de l'enlever. C'est une honte. Je ne vous parle pas des feux d'artifices jusqu'à 5H du matin sur le parking de l'école Borey.

Vous demandez une caution : elle sert à quoi si vous leur redonnez ? Le carrelage est tout tâché de sauce qu'on ne peut pas enlever.

Je ne vous dois rien, je ne demande pas de subvention à la Mairie puisque vous me laissez la salle Wissang, J'ai quand même 250 élèves, on fait vivre Héricourt, on fait des animations. Il y en a qui touchent des subventions et qui ne font rien.

Martine PEQUIGNOT : concernant la salle Wissang et ses nombreux occupants le week-end, dans ce cas précis, en effet, 5H de ménage ont été facturées à cette personne. Donc on ne peut pas dire qu'on rend toutes les cautions et qu'on ne vérifie pas. Les heures de ménage ont été facturées à cet utilisateur.

Le Maire : en dépit de la proximité de cet utilisateur avec un employé municipal, nous avons quand même facturé. Des fois on me propose de facturer un verre, là je dis souvent d'abandonner pour une si petite somme.

Patrick PAGLIA : tout à l'heure nous disions que nous n'avions pas augmenté nos tarifs depuis de nombreuses années, il faut bien préciser que nous sommes dans une période où notre énergie nous coûte beaucoup plus chère sans répercussion sur l'usager.

Le rapport est voté à l'unanimité.

RAPPORT N°14 : CONVENTION AUTORISANT LA PRATIQUE DU VTT EN FORET DU MONT VAUDOIS

Présentation : Chantal GRISIER – Adjointe au Sport

Il est rappelé que le Code de l'Environnement et le Code Forestier réglementent la pratique du VTT en forêt en ne l'autorisant que sur les chemins balisés ouverts à la circulation.

En 2013, la Ville d'Héricourt avait établi une convention permettant la création et l'utilisation de deux pistes de VTT en forêt du Mont-Vaudois.

Les usages ont évolué ces dernières années et le club de VTT « Héricourt deux roues » (H2R) nous a sollicité pour améliorer les pistes existantes et créer une nouvelle zone dédiée à l'apprentissage pour les plus jeunes.

Aussi, il est proposé de revoir la convention nous liant à l'association H2R en autorisant la pratique du VTT sur les 5 pistes en annexe de la convention. Celle-ci acte aussi la création d'une zone d'apprentissage. L'ONF a donné son accord sur ces aménagements.

Dans le cadre de cette convention, il est rappelé que la pratique du VTT sur ces pistes se fait sous la responsabilité des sportifs et que l'entretien des modules sur la zone d'apprentissage est de la responsabilité exclusive de l'association H2R. Des panneaux d'information seront mis en œuvre aux entrées du site pour rappeler ces règles.

La Ville d'Héricourt prendra en charge les travaux forestiers (en lien avec l'ONF) et l'implantation des modules et de la signalétique (hors balisage).

Enfin, en cas de nécessité, la Ville d'Héricourt pourra interdire la pratique du VTT dans cette zone (travaux forestiers, risque d'incendie, vent, autre danger...).

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- valider l'aménagement de ces pistes de VTT et de cette zone d'apprentissage en forêt du Mont-Vaudois
- autoriser M. le Maire à signer la convention

Anne-Marie BOUCHE : je trouve que c'est une super idée. Il vaut mieux des VTT que des quads ou autre qui abiment la nature.

Gilles LAZAR : je me félicite que ce dossier soit abouti, car c'était très compliqué. Mme GRISIER a été à la manœuvre, j'ai été également sollicité en tant qu'Elu régional même si bien sûr c'était la Ville d'Héricourt et son adjointe qui étaient aux manettes. Le VTT est une activité qui se développe, nous avons des champions dans cette équipe, donc c'est bien d'avoir signé cette convention. Et puis je crois qu'il faut faire confiance au monde sportif, ce sont des amoureux de la nature, je pense qu'ils veilleront à ce que les chemins restent en état.

Fernand BURKHALTER : j'insiste sur ce point, la pratique du VTT attire les vidéos, notamment avec les réseaux sociaux. J'espère que l'association veillera aux comportements respectueux, parce que quand on filme sur les vélos les points de départ ou autre, cela attire les quads, les moto-cross, tous les indésirable en forêt. Cela devrait être interdit. Ce sont des pratiques intempestives qui détruisent nos forêts. C'était le cas à Tavey, nous y avons mis le holà. Il y avait des aménagements illicites sans autorisation, je veille strictement au respect de la forêt. Il faut un plus d'autorité vis-à-vis de ces pratiques abusives. Même les panneaux sont source de pollution en forêt. Multiplier les panneaux en forêt, ce n'est pas la respecter. Moins il y en a, mieux c'est. Par contre, les cueilleurs de champignons sont toujours les bienvenus ainsi que les personnes qui promènent leurs animaux.

Le vote recueille l'unanimité.

RAPPORT N°15 : PROROGATION DU DISPOSITIF DEROGATOIRE AUX EMPRUNTS A RISQUE

Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

La Ville d'Héricourt reste détentrice d'un dernier emprunt à taux structuré sur le service de l'assainissement. Il s'agit de l'emprunt MPH527508. Cet emprunt est assorti d'un taux de 3.30% sauf quand les CMS10€ (Zone Euro) > CMS10£ (Zone Livre Sterling) +0.20% auquel cas, le taux qui s'applique est 3.30% + 5 fois le différentiel. Jusqu'à présent, le taux normal de 3.30% s'est toujours appliqué.

L'Etat a créé un fonds de soutien par l'article 92 de la loi de finances initiale pour 2014 qui était, dans un premier temps, destiné aux remboursements anticipés intégraux des emprunts à risque.

Toutefois, une dérogation a été prévue par l'article 6 du décret modifié N° 2014-444 du 29 avril 2014 qui permet pour une période de trois ans de conserver les emprunts avec prise en charge d'une partie des intérêts dégradés, le cas échéant, et laisse la possibilité d'un remboursement ultérieur.

Par délibération n°47 du 08 avril 2016, la Ville d'Héricourt s'est inscrite dans ce dispositif dérogatoire, lequel a été prolongé une première fois pour 3 ans par délibération N° 117 du 4 décembre 2017 et une deuxième fois pour 3 ans par délibération 112 /2020.

La période de 3 ans actuellement en vigueur s'achevant le 28/04/2024, il convient de la renouveler.

En pratique, l'Etat interviendrait pour la partie supérieure à 7.47% de taux d'intérêts en cas d'échéance dégradée et ce, jusqu'à 73 335.38 €. Tout ce qui n'est pas utilisé ainsi reste disponible pour un remboursement anticipé de l'emprunt.

Dans l'éventualité où un remboursement anticipé intégral interviendrait, l'Etat nous aiderait à concurrence de 13.79% de l'indemnité de rupture jusqu'à un maximum de 73 335.38 €.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à solliciter une prorogation pour une nouvelle période de 3 ans du dispositif dérogatoire de soutien aux collectivités détentrices d'emprunts à risque.

Le Maire : en fait c'est un rapport de sauvegarde. L'échéancier à risque court jusqu'en 2026. Par conséquent, l'Etat nous a proposé de proroger de 3 ans.

Le vote est approuvé à l'unanimité compte tenu de 6 abstentions de la Liste Héricourt en Commun (M. LAZAR, M. HAFEKOST, Mme ECOFFET, Mme PORTAZ par procuration, M. ANCELIN par procuration, Mme DAVAL par procuration).

M. Christophe GODARD – Conseiller Municipal rejoint la séance.

RAPPORT N°16 : COMMERCE – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2024

Présentation : Patricia BURGUNDER – Conseillère Municipale déléguée au Commerce

La Loi du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, a modifié le code du travail et donne au Maire le pouvoir de déroger au repos dominical dans les commerces de détail alimentaire ou non alimentaire, et lui donne la possibilité d'autoriser l'ouverture de ces commerces jusqu'à douze dimanches par an.

Un arrêté municipal listant les dimanches autorisés à ouvrir en 2024, doit être pris avant le 31 décembre 2023 et ce après avis simple de l'assemblée délibérante.

C'est ainsi qu'après avoir consulté les établissements commerciaux intéressés et l'association des commerçants, les dimanches proposés sont les suivants :

- 07 janvier, 17 mars, 07 avril, 12 mai, 09 juin, 07 juillet, 08 septembre, 20 octobre, et les 08, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Il est rappelé que les commerces de détail alimentaire peuvent déjà ouvrir librement le dimanche jusqu'à 13 heures ; ils pourront donc ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

A noter, que sur le territoire de la Haute-Saône l'ouverture du dimanche de certaines branches d'activité est réglementée par arrêtés préfectoraux à savoir :

- les commerces de chaussures dont le nombre d'ouverture le dimanche est limité à trois ;
- les commerces d'ameublement qui peuvent ouvrir les deux dimanches précédant Noël, le premier dimanche des soldes d'hiver et quatre dimanches laissés à disposition et tenant compte des spécificités commerciales de chaque enseigne.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L3132-26 du Code du Travail, il est soumis à l'avis du Conseil Municipal la liste des dimanches précités qui sera arrêtée par le Maire, sachant que l'avis du conseil communautaire vous sera communiqué en séance.

Quentin HAFEKOST : une fois encore, vous autorisez une grande enseigne, nous avons déjà eu cette discussion à la Communauté de Communes, alors que l'enseigne en question, E. LECLERC pour ne pas la citer, ouvre déjà tous les dimanches matin. L'ouverture des magasins le dimanche ne crée pas d'emplois, c'est un constat démontré à la fois par les statistiques et par la simple logique. Aujourd'hui, dans ce contexte de pouvoir d'achat affaibli, quand on n'a que 50€ à dépenser, quel que soit le jour où on achète, on a toujours que 50€.

Nous avons déjà échangé sur les salariés volontaires. On peut les diviser en trois catégories : ceux qui n'ont pas le choix car c'est dans leur contrat et si on refuse on n'est pas embauché donc je n'appelle pas ça du volontariat, ceux qui ont une majoration de salaire mais il faut bien préciser les choses : la majoration pour les salariés du Leclerc ne s'applique que pour l'après-midi et elle est de 30%. Sacrifier sa vie de famille pour 30% en plus, sachant que si le Leclerc est en capacité de donner cette majoration il pourrait prévoir une augmentation de salaire pour le reste du temps de travail. Enfin, il y a la troisième catégorie, celle des précaires car souvent on nous oppose le fait que le dimanche on peut faire travailler les étudiants. Donc si on n'ouvre pas le dimanche, on les prive d'emploi. Oui, mais on favorise ainsi l'échec scolaire des étudiants qui n'ont pas

le temps de se reposer ni de réviser. Il est démontré que la réussite des étudiants qui travaillent est beaucoup moins importante. En réalité, tout est lié à la problématique des minima sociaux et du statut réel de l'étudiant. Pour nous, cette dérogation ne va pas dans le sens du progrès, donc nous voterons contre.

Le Maire : je n'ai rien à dire à ce sujet, nous en avons déjà débattu de nombreuses fois. Alimenter le travail des étudiants je pense que c'est une bonne chose. Après, 30% de majoration des salaires, pour un salaire à 1 000€ ou à 700€ comme on en voit dans les grandes surfaces, cela représente un plus qui se remarque. Je ne suis pas insensible à cet aspect des choses. Ceci d'autant que c'est le volontariat qui prédomine.

Anne-Marie BOUCHE : je me suis toujours posée la question de savoir pourquoi les marchands de chaussures n'ont le droit d'ouvrir que 3 dimanches dans l'année ?

Le Maire : c'est comme pour les meubles. On essaie de limiter les importations. Il faut ramener les productions en France, notre pays va très mal.

Le vote est approuvé à la majorité compte tenu de 6 voix contre de la Liste Héricourt en Commun (M. LAZAR, M. HAFEKOST, Mme ECOFFET, Mme PORTAZ par procuration, M. ANCELIN par procuration, Mme DAVAL par procuration).

RAPPORT N°17 : ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2024

Présentation : Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture

Comme chaque année, l'Office National des Forêts nous propose de délibérer sur la destination des coupes de bois de la forêt communale d'Héricourt pour l'exercice 2024.

1 – Assiette des coupes pour l'exercice 2024

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2024, l'état d'assiette des coupes de bois suivant :

- n° T9_j, T17_r, 23_r, 24_r, 28_a1, 36_im, 42_im, 44_im, 59_r, 61_r, 63_a1 et des chablis.

2 – Dévolution et destination des coupes de bois et des produits de coupes

2.1 – Cas général

Il est proposé de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles de feuillus en vente de gré à gré par soumission et en ventes groupées par contrats d'approvisionnement, suivant la répartition décrite en annexe.

2.2 – Vente simple de gré à gré

2.2.1 Chablis :

Il est proposé de vendre les chablis de l'exercice en bloc et façonnés.

2.2.2 Produits de faible valeur :

Il est proposé de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur ;

2.3 – Délivrance à la commune pour l'affouage

Il est proposé de destiner à l'affouage le produit des coupes des parcelles T9_j, T17_r, 23_r, 24_r, 28_a1, 42_im, 44_im, 59_r, 61_r, 63_a1 et diverses (mise à disposition sur pied);

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).

3 - Conditions particulières

Le prix du bois de chauffage pour les affouagistes est fixé à **8.00 € TTC le stère**.

Toutefois, comme l'an passé, les personnes bénéficiaires des minima sociaux pourront se voir allouer gratuitement l'équivalent de 10 stères de bois maximum, sous réserve qu'elles produisent un certificat de non-

imposition à l'impôt sur le revenu et ne pas disposer d'autres ressources tirées, par exemple, de la gestion immobilière. Elles devront en outre, certifier sur l'honneur que l'énergie bois est bien leur mode de chauffage principal.

4 – Délais d'exploitation

Le délai d'exploitation est défini par le règlement d'affouage élaboré par la ville d'Héricourt.

Faute pour les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la commune disposera librement des produits.

L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale de Héricourt et de Bussurel sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et après partage, sous la responsabilité de garants.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- APPROUVER la destination des coupes de bois
- DEMANDER à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre
- AUTORISER le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation
- AUTORISER le Maire à signer tout autre document afférent

Patrick PAGLIA fait remarquer que le prix du stère de bois d'affouage à Héricourt n'a pas augmenté. Les affouagistes sont aussi impactés par l'inflation : les tracteurs consomment beaucoup plus lorsqu'ils vont dans les bois. Peut-être pourrait-on faire des ajustements pour les personnes en difficultés ?

Le Maire : pour les personnes relevant du RSA, un tarif préférentiel a été mis en place il me semble.

Patrick PAGLIA : cette année, des personnes vont aller à l'étang Réchal, cela fait quand même quelques kms ?

Le Maire : on en rediscutera le moment venu.

Patrick PAGLIA ajoute : en 2023 nous avons fait une très belle vente, car le prix du bois a augmenté.

Le Maire : le prix du bois augmente parce que les chinois raflent tous les bois. D'ailleurs, le Morvan leur appartient au 2/3. Je le dis quand même aux bons esprits qui veulent sauver la forêt, heureusement que la Caisse des Dépôts et Consignation, en achetant la forêt Polliot Engel, a pu en partie la sauver.

Anne-Marie BOUCHE : j'aurais bien voulu connaître le prix du stère, mais comme je n'ai eu que la page recto du document ... Je ne sais pas si c'est fait exprès ou pas mais ça commence à bien faire. Donc je m'abstiens sur ce dossier.

Le vote est unanime compte tenu d'une abstention de Mme Anne-Marie BOUCHE -Liste Héricourt Vivante.

RAPPORT N°18 : ACQUISITION 1 RUE DU 11 NOVEMBRE

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

La SAS ALIMMO et la SAS MS IMMO, représentée par Messieurs Alexandre MIGNOT et Samir MAZAEHRANE ont proposé à la commune d'acquérir un bien leur appartenant situé 1, rue du 11 Novembre à Héricourt.

Le bien cadastré section AO numéros 555 et AO 0370, est d'une superficie totale de 704 m².

Cette acquisition est une opportunité pour la commune, notamment dans le cadre du futur aménagement de la place Brossolette. Elle permettra :

- D'augmenter la superficie de la place en créant de nouvelles poches de stationnement

- D'accueillir des services dans les bâtiments actuels situés sur ces parcelles
Le prix de la transaction est de 80 000 € HT.
Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette acquisition aux conditions financières susmentionnées et autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

Le Maire ajoute : nous allons solliciter le Fonds Vert, la DETR et la Région dans le cadre du réaménagement de la Place du Marché qui interviendra au mieux en 2025. Nous anticipons, et là est toute la difficulté, lorsque nous anticipons les subventions échappent un peu.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°19 : PERSONNEL TERRITORIAL – PRIME POUVOIR D'ACHAT

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale est paru le 1^{er} novembre 2023.
Il vous est proposé d'attribuer cette prime dans les conditions suivantes :

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3.250 euros en moyenne par mois), sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa) et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées ne sont pas à prendre en compte.

La prime prévue est versée par :

- l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers.
Le montant de la prime ne peut pas être supérieur à celui déterminé par le barème ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime pouvoir d'achat
< = 23 700 €	800 €
23 700 € < Valeur < = 27 300 €	700 €
27 300 € < Valeur < = 29 160 €	600 €
29 160 € < Valeur < = 30 840 €	500 €
30 840 € < Valeur < = 32 280 €	400 €
32 280 € < Valeur < = 33 600 €	350 €
33 600 € < Valeur < = 39 000 €	300 €

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Le versement de la prime sera effectué en une seule fois en décembre 2023.

L'attribution de la prime à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel.

Il est proposé à l'Assemblée :

- De VALIDER le versement de la prime dite de pouvoir d'achat aux conditions évoquée dans le décret et en appliquant les montants maximums autorisés par tranche

Le Maire ajoute : nous votons aujourd'hui ce rapport pour que la prime soit versée en décembre 2023. Ce ne sont pas des salaires de ministre, comme je l'ai dit au Conseil Communautaire, donc cet effort est nécessaire voire indispensable.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°20 : ASSOCIATION DES JARDINS DU MONTVAUDOIS – NOMINATION DES REPRESENTANTS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Suite à l'Assemblée Générale du 31 Octobre et la modification des statuts de l'association des Jardins du MontVaudois, il convient de désigner les trois représentants amenés à représenter la Ville d'Héricourt au sein du nouveau Conseil d'Administration.

Je vous propose de désigner les Conseillers Municipaux suivants :

- M Rémy ENDERLIN
- M Etienne BOURQUIN
- Mme Leila SCHOTT

Par ailleurs, afin d'accompagner l'association suite à ses difficultés financières, je vous propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € en 2023. Cette subvention exceptionnelle sera reconduite pour une durée maximale de 3 ans et un montant à définir autour de 6 000 € par an.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- VALIDER les noms des représentants de la Ville d'Héricourt au sein du Conseil d'Administration de l'association
- VALIDER le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 15 000 € pour l'année 2023
- AUTORISER M. le Maire à signer tous les actes relatifs à cette nomination et à cette subvention

Le Maire ajoute : l'association est un blessé grave, une opération est nécessaire. Par conséquent, les collectivités apporteront les fonds nécessaires pour sauver l'association, quoiqu'il en coûte. Parce que l'insertion c'est notre ADN. D'une part insérer les salariés : tout le monde se gausse, il faut employer les personnes au RSA, mais qui leur propose de l'emploi sinon ce type d'association ? Là s'agit justement d'employer des personnes au RSA avec une participation majorée et on remet au travail des gens parfois éloignés de l'emploi, mais pas toujours. Il y a des gens susceptibles d'occuper des emplois dans l'industrie ou ailleurs.

La Ville d'Héricourt qui avait envisagé dans un premier temps une participation de 6 000€, a décidé de verser 15 000€. J'espère que le Tribunal saisi, nous ne serons pas obligés d'aller au-delà. Il faut sauver les meubles, parce que d'une part je suis très attaché à cette association dont je suis le fondateur avec M. Jacques HENRIOT, nous l'avons dirigée à deux pendant longtemps puis d'autres l'ont dirigée et on en arrive à cette situation où il faut sauver le soldat Jardins.

Gilles LAZAR : nous sommes aussi attachés à cette association, je suis moi-même adhérent aux Jardins du MontVaudois. Je l'ai dit à la CCPH et je le redis aujourd'hui : c'est un déficit structurel par manque de financements et pas un problème de gouvernance, vous avez été très dur sur ce point-là, vous avez utilisé des mots comme cadavre et je trouve que c'est une image un peu dure. Il y a un déficit structurel qu'on aurait pu combler depuis bien longtemps, nous en avons fait la demande à la CCPH depuis un moment en disant qu'il fallait aider effectivement les Jardins. On aurait pu les aider autrement qu'en faisant une OPA sur cette association, parce que désormais c'est une association qui va être plus ou moins dirigée par la CCPH, et je ne pense pas que c'est une bonne chose pour l'esprit associatif des Jardins du MontVaudois. Nous le regrettons, mais nous voterons ce rapport parce que nous sommes attachés à ce projet d'insertion, même si je pense qu'on aurait pu s'y prendre autrement.

Anne-Marie BOUCHE : je m'abstiendrai parce que je pense que c'est une histoire de personnes.

Fernand BURKHALTER : il ne s'agit aucunement d'une affaire de personnes, le libre-arbitre de cette association sera respecté puisque 8 membres sont issus des adhérents et 8 membres issus des collectivités. L'argent des collectivités n'est pas un puit sans fond. Je suis comptable de l'argent public, je ne mettrai pas un euro de plus dans la gouvernance actuelle, je l'ai dit au mois de juin devant les adhérents. C'est ma volonté et je pense qu'elle est partagée car elle n'a été contestée par personne. Elle a été actée à l'unanimité par les deux tiers des adhérents, c'était la majorité requise lors du vote. L'issue était incertaine, car sans cette solution des collectivités territoriales, c'était la fin de l'association. Le terme de cadavre était peut-être un peu trop dur, c'est vrai j'aurais pu parler de blessé grave. Un blessé grave nécessite une opération, elle est chirurgicale je le conçois. Mais il n'y a pas d'autres solutions. Aucune autre alternative n'a été proposée.

Je le dirai au bureau de la Communauté de Communes, j'inviterai quand même les communes rurales à être solidaires. La Ville d'Héricourt met 15 000€, certains maires m'ont dit qu'Héricourt pourrait mettre 300 000€. Je les ai invités à plus de modestie et qu'ils pourraient donner une participation équivalente à celle des habitants d'Héricourt. Les habitants d'Héricourt versent 1,50€, je demande à toutes les communes rurales de mettre 1,50€/habitant, cela permettrait de consolider et peut-être de commencer à constituer un fonds de roulement qu'il faudra bien constituer un jour. C'est le retour du « berger à la bergère ». J'en ai assez des gens qui sont solidaires et qui ne veulent jamais rien donner. La solidarité s'exprime par l'adhésion, je suis adhérent depuis 20 ans, depuis sa création à mon initiative. J'ai fondé l'association Racines en l'année 1979. Donc cela fait 44 ans.

Je souhaite que le tribunal n'aille pas vers des mesures drastiques. Attention, l'association n'est pas sauvée, on attend une décision judiciaire. Je me rendrai demain avec le président actuel, le trésorier et la vice-présidente à l'audience, pour expliquer que l'on est en train de regarder la gouvernance, on a des propositions et qu'un plan est proposé. Une fois de plus je mouille ma chemise.

Anne-Marie BOUCHE : si par malheur la nouvelle gouvernance se plante, que fera-t-on ? On paiera sans arrêt ?

Le Maire : je dénonce depuis 4 ans les erreurs consécutives de cette association. Je n'ai pas été entendu et je le regrette.

Anne-Marie BOUCHE : est-ce que ce n'est pas présomptueux de dire qu'avec la nouvelle gouvernance ça va marcher ?

Le Maire : mais j'en suis persuadé. Toutefois, nul n'est certain des aléas économiques, il peut survenir un cyclone qui arrache tout. Il n'y a aucune assurance tous risques. Le déficit est lié à une mauvaise gestion. Je l'ai dit et cela n'a pas été contesté. Chiffres à l'appui, il y a des déficits annuels. Ses légumes il faut les produire, il y a trop de personnel – je le dis depuis 10 ans. Ce n'était pas le cas quand on dirigeait l'association. Mais depuis 4 ou 5 ans, on embauche à tout va. Il faut retrouver les voies de la production.

Le pays n'a pas les moyens d'embaucher à tout va, le pays sauvera ses hôpitaux et ses écoles s'il remet des usines sur son territoire. Nous en sommes là, il est en déficit extrêmement lourd voire en péril, je le dis depuis pas mal de temps. On commence à en subir les effets.

Le rapport est approuvé à l'unanimité compte tenu d'une abstention de Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante.

Le Maire : il n'y a pas de malversation dans cette association, je l'ai précisé. Qu'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit. Ce sont des gens honnêtes qui dirigent, il n'y a aucun souci quant à leur probité.

RAPPORT N°21 : VIDEOPROTECTION DU QUARTIER DES CHENEVIERES – DEMANDE DE SUBVENTION

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Suite aux événements ayant eu lieu sur le quartier des Chenevières cette année et en particulier cet été, en concertation avec la Police Nationale, il est proposé de renforcer la vidéoprotection du secteur.

A ce titre, nous proposons :

- La modernisation de la caméra existante au cœur du quartier
- La pose de deux nouvelles caméras destinées à filmer précisément le cœur du quartier
- Et, en option, la pose d'une caméra complémentaire surveillant le parvis et l'entrée du collège (emplacement à concerter avec le Département)

Les caméras qui seront installées bénéficieront toutes d'un puissant système de zoom et de la possibilité de filmer sur un angle de 180°. Elles seront résistantes au vandalisme et positionnées en hauteur de manière à les protéger au maximum.

L'Etat subventionne ces installations à hauteur de 50% et le Département sera sollicité au titre de la protection de l'accès au collège.

Le plan de financement de l'opération sera donc le suivant :

DEPENSES en €HT	27 700.00	
Modernisation caméra	5 400.00	
Extension (2 caméras supplémentaires)	14 800.00	
Extension collège (1 caméra)	7 500.00	
RECETTES	27 700.00	
ETAT – DETR et FIPD	13 850.00	50.00 %
DEPARTEMENT	7 500.00	27.00 %
AUTOFINANCEMENT VILLE HERICOURT	6 350.00	23.00 %

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- APPROUVER le projet présenté ainsi que son plan de financement prévisionnel
- AUTORISER le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions sur ces bases et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération

Anne-Marie BOUCHE : lorsque je sors à la nuit de mes cours, j'ai remarqué que l'éclairage fonctionne en face de chez M. ADAM et vers les assurances. Par contre je descends les escaliers sous la salle Wissang il n'y a pas de lumière. Je suis tombée une année, j'ai eu une opération de la main. J'ai été bien gentille de ne rien faire. Les lumières du parvis de la salle Wissang ne fonctionnent pas, c'est un coupe-gorge. Le lampadaire qui éclaire le passage piétons pour aller du parking jusqu'à la salle Wissang, ne fonctionne pas non plus. Il faudrait regarder.

Fernand BURKHALTER : on va regarder. On ne peut pas tout éclairer, il faut savoir ce qu'on veut.

Anne-Marie BOUCHE : M. le Maire si quelqu'un tombe dans les escaliers, vous êtes en tort.

Le Maire : parfois il faut rallumer tout un quartier pour rallumer un seul parvis.

Anne-Marie BOUCHE : on vous demande de changer deux ampoules, juste ça.

Le Maire : en fait, on ne peut pas alimenter à la demande les équipements publics. Il y a des lignes qui parfois d'une rue desservent tout un quartier.

Anne-Marie BOUCHE : je parle de 3 maisons.

Le Maire : oui mais il faut vérifier ce qui est alimenté par toute la ligne. Nous n'allons pas tout refaire ni éclairer à la demande. La Ville ne dépensera pas et n'en a pas les moyens, suite à une mesure qui finalement n'est pas définitive. Il y a beaucoup de villes qui la remettent en cause, pour l'instant nous continuons à couper l'éclairage à 23H00,

Gilles LAZAR : puisque vous avez eu l'occasion de rencontrer le Préfet, nous l'avons aussi sollicité pour avoir en nombre suffisant des forces policières dans notre ville et avoir des gardiens de la paix qui puissent faire leur travail en nombre suffisant, et je dis bien, dans tous les quartiers de la ville. Il n'y a pas de quartier à stigmatiser. Je voulais vous dire que l'humain est aussi important.

Le Maire : l'Etat a des difficultés à pourvoir. A Montbéliard il manque un certain nombre d'agents. Plus l'Etat nomme d'agents, moins il y en a ! Il est vrai qu'il faut un renforcement et aussi un renforcement de l'industrie. On ne peut pas réclamer à corps et à cris des services publics, il faut les financer et pour les financer il n'y a rien de tel que l'industrie et la production industrielle. En Suisse voisine, 40% de sa population employée dans l'industrie. En France, nous sommes à 10%, alors que nous étions à 30% il y a 20 ans. Donc le pays est parterre. Mais il y a toujours des gens qui s'opposent à l'activité industrielle etc. La démarche est simple : remettre de l'industrie dans notre pays et ne plus délocaliser. Je porte ce message depuis 10 ans, voire même depuis plus longtemps que cela.

Le rapport est voté à l'unanimité.

Mme BOUCHE quitte la séance.

Au chapitre des questions diverses :

Gilles LAZAR : J'ai été récemment saisi par un habitant d'Héricourt résidant au bout de l'impasse Gustave Courbet, en bas du dernier parking. Il s'agit d'un parking sous dimensionné, conduisant les automobilistes à stationner hors des zones prévues à cet effet et proche des entrées des pavillons, pouvant bloquer les sorties des garages.

Les services techniques, sollicités, ont pris conscience de cet état de fait et vous ont fait une proposition pour améliorer cette situation sans agrandir le parking. Apparemment, vous l'auriez refusée.

Dans la nuit du 17 au 18 mars 2023, deux véhicules ont pris feu à la limite de la propriété de cet habitant et l'incendie a détruit la haie qui doit être totalement replantée.

La question qui est posée à travers cette question est l'aménagement de cette petite place afin d'une part, éviter une proximité trop grande des véhicules avec les habitants par la pose d'obstacles/barrières comme cela a été fait dans certains endroits de la ville (je rappelle que la place est en pente), d'autre part augmenter le nombre de places et enfin permettre aux services techniques plus de facilité pour entretenir correctement cette place (balayée et déneigée).

Je vous remercie de prendre en compte cette demande.

Le Maire : pour l'instant nous avons un dialogue compétitif avec Habitat 70. Vous n'êtes pas sans savoir que l'immeuble du 15 rue G. Courbet, que j'ai habité autrefois – dont j'ai été un des premiers occupants, a été vendu pour les 2/3. Mais les parkings sont dans le domaine public, ce qui est anomalie, parce que lorsqu'on vend un immeuble on prévoit les places de stationnement. Ce n'est pas la Ville mais Habitat 70 qui encaisserait l'argent alors que c'est la Ville qui dépenserait éventuellement pour agrandir les parkings !

Ce n'est pas le seul endroit du quartier des Chenevières où il manque des places, je citerai le parking rue Gaulier, auquel votre belle-sœur s'est opposée, et là c'est absolument indispensable et urgent car il manque 50 places. Nous avons un projet qui suite à l'action de votre belle-sœur a été différé. Je rappelle que les arbres étaient dangereux et un parking était prévu.

Pour revenir à votre question, les véhicules étaient assurés ainsi que la haie du particulier. Je n'aurais pas la désobligeance de rappeler que sur ce parking, il y a plusieurs années – je n'étais pas encore Maire, j'ai vu 8 voitures brûler. Nous sommes loin du compte. A tel point que les citoyens de l'immeuble s'étaient constitués en comité de vigilance, je les en avais dissuadés car j'y avais des amis et j'en ai encore.

La requête de M. MARTICHON, je la comprends puisqu'il est victime, néanmoins il y a l'assurance des véhicules incendiés, s'ils sont assurés.

Par rapport au manque de place, j'ai planté des arbres, on ne peut pas tout faire. Si on agrandit, on supprime un espace vert. Par les temps qui courent ce n'est pas très vertueux. Il faut que les gens aient moins de voitures. Qui plus est, les parkings sont marqués, alors que nous n'avons pas à le faire, je pense même que mes services sont un peu trop zélés. Je ne veux pas être plus long sur un sujet qui ne devrait pas être traité en séance publique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 20H00.

Le Maire

The image shows the official seal of the Municipality of Héricourt, Haute-Saône. The seal is circular with the text "MAIRIE D'HERICOURT" at the top and "Haute-Saône" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle tower. A handwritten signature, which appears to be "Durkhalter", is written across the seal.

